

## CONSEIL MUNICIPAL

### Extrait du registre des délibérations séance du lundi 12 décembre 2022

Le lundi 12 décembre 2022 à 18 heures 30, le Conseil municipal de Montataire, convoqué le 2 décembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Pierre Bosino, Maire de la commune de Montataire.

Membres en exercice : 33

**ETAIENT PRESENTS** : Jean-Pierre Bosino – Pascal D'Inca - Catherine Dailly - Azide Razack – Céline Lescaux - Patrick Boyer - Sabah Rezzoug - Zinndine Belouahchi – Karima Boukallit - Jean-Luc Rivière – Brigitte Lobgeois - Marc Chambon - Pascale Pauffert – Valérie Levert - Agnès Laforêt – Annie Baumgartner – Recep Kocak – Hadja Touré - Smaël Addala – Lucie Saubaux – Marie-Charlotte Bordais - Abdelkrim Kordjani – Manuel Varela - Stéphane Godard.

**ETAIENT REPRESENTES** : Rémy Ruffault représenté par Jean-Pierre Bosino – Gilberte Canonne représentée par Annie Baumgartner – Moulay Yassine Karim représenté par Azide Razack – Zoulikha Oualaouch représentée par Abdelkrim Kordjani

**EXCUSE** : Frédéric Denain, Loïc Basset, Amadou Diallo, Ali Hamdani

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Lucie Saubaux

**19 - EDUCATION – PETIT DEJEUNER DANS LES ECOLES – convention avec l'Education Nationale**

**Sur le rapport de Monsieur Jean-Luc RIVIERE, Adjoint au Maire, en charge de la petite enfance, enfance, éducation primaire, de la restauration scolaire et des accueils de loisirs, exposant :**

Vu la délibération du 19 avril 2021 portant sur le dispositif petit déjeuner dans les écoles et la convention afférente,

Considérant que la municipalité a mis au cœur de son action le bien-être de l'enfant et qu'une alimentation saine constitue un fondamental de l'épanouissement des enfants,

Considérant que la phase test amorcée au printemps 2021 s'avère être positive,

Considérant les efforts conjugués de la commission enfance et de l'inspection académique pour que toutes les écoles de la Ville qui puissent adhérer au dispositif petit déjeuner,

Considérant que les denrées fournies par la Ville s'inscrivent dans la politique municipale du « bien manger » à savoir : bio, locaux, de saison et avec un conditionnement respectueux de l'environnement,

**VILLE DE MONTATAIRE  
DIRECTION GÉNÉRALE**

Conseil municipal du 12 décembre 2022 – délibération n° 2022-19

EDUCATION – PETIT DEJEUNER DANS LES ECOLES – convention avec l'Education Nationale

Considérant que chaque petit déjeuner s'inscrivant dans ce partenariat sera subventionné à hauteur de 1,3 euro par l'Education Nationale,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Approuve** le renouvellement du dispositif petit déjeuner dans les écoles et son extension à toutes les écoles de la Ville.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention afférente aux petits déjeuners dans les écoles avec l'Education Nationale.

**Autorise** Monsieur le Maire à percevoir les recettes afférentes au dit dispositif.



**Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Conseiller départemental,**

*Ju*  
**Jean-Pierre Bosiro**